



## Procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre 2025 à 19 heures 00,**

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 5 novembre 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

**Présents :** Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Laurent GRAND & Mmes Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Sylvie CALLAND, Joséphine JACQUENOD, Marie-Claude RENAUD,

**Absents excusés :** Françoise GRAS, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

**Absents non excusés :**

**Procuration :** Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a reçu procuration de Mme Françoise GRAS

**Quorum (minimum 10 présents) :** 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Désignation du secrétaire de séance :** Joséphine JACQUENOD

### **1. BOIS/FORET/PATURAGE**

#### Assiette, dévolution et destination des coupes 2026

Pascal GIROD, adjoint en charge de la forêt, présente pour l'année 2026, l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes et des produits de coupes et précise que quatre personnes se sont positionnées pour l'affouage. Il propose de fixer la taxe d'affouage à 600 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'année 2026, fixe le montant total de la taxe d'affouage à 600 € à diviser par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, soit 150 € par affouagiste.

### **2. ADMINISTRATION GENERALE**

#### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 Octobre 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/10/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2025.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

| Biens          | Type              | Adresse                  | Vendeurs              | Acquéreurs                                    |
|----------------|-------------------|--------------------------|-----------------------|---|
| AB 42/44/46    | Maison + terrains | 4 rue du Mal Pommier     | BAYET Joel            | SAK Tristan<br>95440 ECOUEN                   |
| G 205/207/261  | Maison + jardin   | 5 rue des écoles         | DESIRAT Isabelle      | KARABICAK<br>Hediye 01100<br>ARBENT           |
| ZC 59/85       | Maison            | 1 rue de Chasles         | CONSORTS BOUR         | SACCARD ET GAUTHERON<br>Agnès et Daniel       |
| G 226          | Maison            | 10 place de la Fontaine  | Authentica Immobilier | GACON-DOUARD<br>Joachim et LEBEAU<br>Florence |
| G 95, 571, 800 | Maison            | 19 rue du Vieux Faubourg | JANOD Fabien          | TISSOT Tony et Marlène GUITON                 |

#### Aire de camping-cars : Préconisation tarifaire 2026

La société Camping-Car Park préconise les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Haute saison (01/05-30/09) au-delà de 5h : 14,20 € contre 14 € actuellement

Basse saison (01/10-30/04) au -delà de 5h : 12,50 € contre 12,30 actuellement

Tarif des services pour 5h : 6€

Au vu de la baisse de fréquentation en juillet 2025, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas appliquer de hausse des tarifs en 2026.

### **3. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION**

#### Proposition de cession à la commune d'un chemin privé

**Point reporté à un prochain conseil municipal.**

### **4. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

#### Chemin du Pommerat et les Montaines : Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental

Dans la programmation communale de défense extérieure contre l'incendie pour 2026, il est prévu :

-la fourniture et la pose d'une réserve enterrée de 120 m<sup>2</sup> + aire d'aspiration au lieu-dit « Les Montaines » pour couvrir les structures bâimentaires agricoles et d'habitation.

Le coût des travaux s'élève à 47 730 € HT.

-la création d'une artère d'adduction d'eau potable pour l'alimentation d'un poteau incendie au lieu-dit au Pommerat pour couvrir les structures bâimentaires agricoles et les futures constructions de la zone.

Le coût des travaux s'élève à 57 428,67 € HT

Aussi, pour ces deux opérations, le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Jura.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

## **5. INTERCOMMUNALITE**

### Modification statutaire de Terre d'Emeraude Communauté

À la suite de plusieurs changements intervenus depuis la validation de ses statuts, le conseil communautaire dans sa séance du 15 octobre 2025 a validé le projet de nouveaux statuts pour modifications suivantes :

- suppression de l'article 6-1-2-6 relatif à la Fromagerie de Thoiria
- suppression de la mention du Centre de vacances d'Uxelles au titre des hébergements touristiques,
- modification de l'article 6-2 relatif au service public périscolaires et extrascolaire
- modification de l'annexe relative aux équipements et sites touristiques ou mixtes (culture/tourisme).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts de Terre d'Emeraude Communauté et charge le Maire de transmettre la délibération au Président.

## **6. PERSONNEL**

### Participation à la protection sociale complémentaire des agents : proposition d'adhésion au contrat santé et prévoyance du Centre de Gestion du Jura.

Les employeurs ont l'obligation de participer à la protection sociale de leurs agents et ce à compter du 01/01/2025 pour la prévoyance pour un montant minimum de 8€ et à compter du 01/01/2026 pour la mutuelle santé pour un montant minimum de 15€.

Le centre de gestion du Jura, après consultation auprès de plusieurs mutuelle santé et prévoyance, propose aux collectivités qui le souhaite d'adhérer aux conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance et du risque santé.

Plusieurs agents seraient déjà intéressés pour adhérer aux mutuelles santé et prévoyance retenues par le Centre de Gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer aux contrats santé et prévoyance du Centre de Gestion du Jura.

## **7. TRAVAUX**

### Espace santé : point sur travaux

Suite aux essais de plaques et rapport complémentaire d'étude de sols, il est apparu nécessaire de réaliser un dallage porté dont le coût, compris terrassement et gros béton supplémentaires, s'élève à 31 000 € HT.

Financement : déduction faite des subventions, un emprunt doit être réalisé d'un montant de 650 000 €. Après consultation, la Banque des Territoires est la mieux placée avec un taux (taux livret A + 0,60 de marge) soit un taux à 2,30%.

### Liaisons douces :

Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés pour recueillir leur accord de principe sur l'acquisition d'une partie de leur terrain pour la réalisation de ces opérations. Aujourd'hui, afin de leur soumettre une proposition financière, doit être fixé le prix du m<sup>2</sup> sachant que ce sont des terrains agricoles.

Après avoir consulté la SAFER, celle-ci nous donne le prix indicatif de 20 à 25 centimes le m<sup>2</sup>. A noter, que sur les terrains à acquérir à Pascal GIROD et l'EARL BRETIN, la commune devra prendre en charge les frais de fourniture et pose clôture dont le coût est estimé à 2 000 €.

Liaison Nord : Surface à acquérir de 1 280 m<sup>2</sup>  
Liaison Sud : Surface à acquérir de 2 971 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir les terrains nécessaires auprès des propriétaires et fixe le prix d'acquisition à 0,50 € le m<sup>2</sup>.

## **8. URBANISME**

PLUI Petite Montagne : Débat sur les orientations du PADD, joint à la convocation.

Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au sein de chacune des communes membres de Terre d'Emeraude Communauté.

Les deux axes stratégiques de développement projetés au PADD ainsi que les principaux objectifs fixés mis à jour et les orientations générales qui en résultent sont :

### **Axe1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales**

- Orientation 1 : garantir le maintien et le fonctionnement des entités naturelles et agricoles
- Orientation 2 : Conforter le dynamisme agricole
- Orientation 3 : Accompagner le développement d'un tourisme durable et patrimonial
- Orientation 4 : Construire un territoire performant
- Orientation 5 : Limiter l'étalement urbain

### **Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire**

- Orientation 1 : Etre un territoire accueillant
- Orientation 2 : Rendre les cœurs de bourgs attractifs
- Orientation 3 : Améliorer la qualité du parc de logements et favoriser le parcours résidentiel des ménages
- Orientation 4 : Soutenir le développement économique local dans une logique de création d'emploi
- Orientation 5 : Promouvoir un territoire solidaire
- Orientation 6 : Connecter le territoire et faire évoluer la mobilité.

Après cette présentation, le conseil municipal n'émet aucune observation ni remarque.

### Projet Entreprise RONCAILLI

Dans un courrier reçu le 13 novembre, Damien RONCAILLI demande à la commune l'inscription dans le PLUI Petite Montagne d'un projet de restauration sur sa propriété en zone artisanale la Forêt.

En complément de son magasin, son projet reposera sur la création d'une restauration ouvrière les midis, quelques soirées à thème les week-ends et de repas de famille, d'entreprise, de collectivité.

Se pose donc la question d'autorisation dans le PLUI Petite Montagne de la restauration dans les zones d'activités.

Si le conseil municipal ne l'autorise pas, Monsieur RONCAILLI s'orientera vers un autre projet sur un autre territoire.

Après échanges sur les éventuels impacts de ce projet en termes de concurrence, de stationnement, de création d'emplois, sur la revitalisation du centre bourg, le conseil municipal, décide, par 14 voix Pour, 3 abstentions, d'autoriser la restauration en zone d'activité dans les bâtiments existants.

## **9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Compte-rendu par le Maire de la réunion sur l'extension de la société SMOBY TOYS avec les services de l'Etat.

Information de la reprise de la CASA PIZZA, place de la Fontaine

Noel des Ainés : préparation des colis mardi 9/12 et repas lundi 15/12/2025.

Séance levée à 21h30

Le Maire  
Jean-Charles GROS DIDIER



La secrétaire  
Joséphine JACQUENOD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Joséphine JACQUENOD".

